Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID: 005-210500773-20220620-202266-DE

<u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>N° 66 / 2022</u>

Nombre de conseillers En exercice : 11

Présents: 8 Votants: 10 L'an deux mille vingt deux le 16 juin à 17 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de Molines en Queyras s'est réuni en session

ordinaire sous la Présidence de GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 8 juin 2022

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

OBJET: Participation renfort sapeur-pompier volontaire hiver 2021/2022

Madame le Maire rappelle les mesures prises, pour la saison hivernale 2021/2022, quant à la mise en place d'un renfort saisonnier (sapeur-pompier volontaire) sur le territoire du Guillestrois/Ouevras.

La commune d'Aiguilles a donc embauché du 03 janvier 2022 jusqu'au 13 mars 2022, un agent mis à disposition du C.I.S et lui a mis à disposition un logement.

Étant donné que cet agent est intervenu sur l'ensemble du territoire (sauf Ceillac), Madame le Maire propose de participer au 394.27 € restant à la charge de la commune d'Aiguilles (déduction faite de la somme forfaitaire allouée par la communauté de communes Guillestrois Queyras soit 6 000 €), ce qui représente la somme de 65.71 €.

Après concertation, les membres du Conseil décident,

De participer aux frais du renfort saisonnier au poste de sapeur-pompier volontaire pour la saison d'hiver 2021/2022, à hauteur de 65.71€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Vote: pour à l'unanimité

Le Maire

GARCIN Valérie